Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de BETHUNE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Communautaire

-ooOoo---

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 22 septembre 2026, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 16 septembre 2026, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, DEROUBAIX Hervé, SCAILLIEREZ Philippe, MACKE Jean-Marie, CARRÉ Nicolas, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEPAEUW Didier, MARIINI Laëtitia, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, MARCELLAK Serge, BASSOM Françoise, BECUWE Pierre, BIALON Perrine, CASTELL Jean-François, COCQ Bertrand, DARRAS Sébastien, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, FIGENWALD Arnaud, GAQUÈRE Raymond, GIBSON Pierre-Emmanuel, JOMBART Simon, JURCZYK Jean-François, LECLERCQ Odile, LOISON Jasmine, MULLET Rosemonde, OPIGEZ Dorothée, POIRÉ Laurent, ROBIQUET Tanguy, ROSE Sylvie, STACH Grégory, ALLOUCHERIE Sandrine, ANTKOWIAK Corinne, BAJEUX Alain, BAJEUX Samuel, BARROIS Alain, BAUVAIS-TASSEZ Sylvie, PRUVOST Stéphanie, BERTOUX Maryse, BLOCH Karine, BLOQUET Perrine, BOMMART Émilie, BOQUILLON Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, BRÉHON Jean-Charles, BURMER Véronique, CLERBOUT Jacqueline, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DEBAECKER Olivier, DELEPINE Michèle, DÉON Fabrice, DERAMAUX Martine, DESSE Jean-Michel, DIA Fatimata, DIERS Véronique, DOMART Sylvie, DUBART Alain-Eric, DUBOIS Bruno, DUBOIS Carole, DUCROCQ Alain, DUHAUT Mickael, DUMUR Lucile, ÉLAZOUZI Hakim, ÉRALDI Raphaël, ÉVRARD Jules, FLAHAUT Karine, FRAPPÉ Thierry, GAROT Line, GAUTIER Odile, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HARLÉ Martine, HENNEBELLE André, HERTOGH Chloé, HEUGUE Éric, CARLIER Marie-Ange, HUCHETTE Clément, KWARTNIK Pierre, LECOMTE Alexis, LEGAY Stéphanie, LEGRAND Jean-Michel, LEROUX David, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISEL Peggy, MAESEELE Alexandre, MAHAUT Jurgen, MALADRY Blandine, MARLES Michel, MASSART Yvon, MONTEWIS Arnaud, MOREAU Mason, MORIEN Patrick, PAJOT Ludovic, PATOUX Gauthier, PATOUX Joël, PÉREIRA Fabrice, PHILIPPE Danièle, PONCHANT Béatrice, PREIN Eric, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Marcel, ROUSSEL Bruno, SCALONE Jean-Pascal, SÉBERT Géraldine, SWITALSKI Jacques, TAVERNIER Delphine, THIRY Steven, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLERY Ludovic, ZAJAC Monique

PROCURATIONS :

SOUILLIART Virginie donne procuration à THELLIER David, FOUCAULT Grégory donne procuration à STACH Grégory, PETIT Céline donne procuration à MARIINI Laëtitia, COURTIN Samuel donne procuration à LEMOINE Jacky, CRESPEL Bérengère donne procuration à MAHAUT Jurgen, DA SILVA Franck donne procuration à LECLERCQ Odile, DEBAS Gregory donne procuration à DE CARRION Alain, DESCAMPS Nicolas donne procuration à LOISEL Peggy, DISSAUX Thierry donne procuration à DOMART Sylvie, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, LECOCQ Bernadette donne procuration à BARROIS Alain, LEMATTRE Florence donne procuration à BOSSART Steve, RENAUT Cédric donne procuration à MAESEELE Alexandre, SGARD Alain donne procuration à MACKE Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CARINCOTTE Annie-Claude, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DELPLACE Jean-François, DERICQUEBOURG Daniel, FLAHAUT Jacques, HERBAUT Emmanuel, PÉDRINI Lélio, PICQUE Arnaud, PRÉVOST Denis, TRACHÉ Bruno, WILLEMAND Isabelle, YVAIN Dominique

Monsieur PATOUX Gauthier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

N° 2026/CC 186.

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 septembre 2026

RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION DES ELUS

MODIFICATION DE CERTAINES ASTREINTES MISES EN PLACE DANS LA COLLECTIVITE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

En fonction des nécessités liées au service, certains agents de la collecté peuvent être amenés à effectuer des astreintes.

Les types d'astreintes et leurs modalités sont fixés dans le règlement intérieur de la collectivité validé par délibérations du 09 avril 2024, 25 juin 2024 et 24 juin 2025 par le Conseil communautaire.

Suite à une réorganisation de l'astreinte Petit cycle de l'eau et des astreintes à la Cité des Electriciens, certaines astreintes sont modifiées de la façon suivante :

- Pour la Direction du Petit cycle de l'eau :
- Les coordonnateurs techniques sont concernés par l'astreinte de décision de directions opérationnelles (sport, patrimoine, petit cycle de l'eau, culture, milieux naturels et risques, …) ;
- L'astreinte d'exploitation « usager » est mise en place. Elle concerne l'ordonnanceur, le coordonnateur technique et le coordonnateur technique adjoint ;
- Les astreintes d'exploitation sont réorganisées en deux astreintes, une « maintenance » et une « terrain ». Elles sont formalisées dans le Règlement Intérieur ;
- L'astreinte de sécurité concerne les agents de la filière administrative, les conseillers technique eau/assainissement et les contrôleurs EU/EP/AEP.

- Pour la Cité des électriciens, deux agents effectuent des astreintes, l'assistant régisseur et le chargé d'accueil en remplacement de l'assistant régisseur.
Une astreinte d'exploitation est mise en place pour l'assistant régisseur ainsi qu'une astreinte de sécurité pour les deux postes.

Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable le 16 décembre 2025.

Ces modifications sont formalisées dans le règlement intérieur. La liste des astreintes en place dans la collectivité repris dans le règlement intérieur est annexée à cette délibération. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

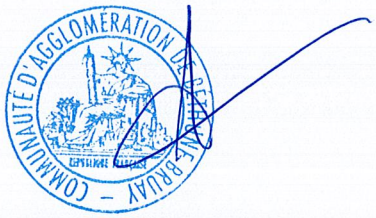
DECIDE la modification de certaines astreintes mises en place dans la collectivité selon les modalités reprises ci-dessus.

PRECISE que les modifications seront apportées au règlement intérieur.

AUTORISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 SEP. 2026

Et de la publication le : 25 SEP. 2026
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

NOM DE L'ASTREINTE	DUREE DE L'ASTREINTE annuelle/ponctuelle	AGENTS CONCERNES	OBJECTIFS DE L'ASTREINTE
Astreinte de direction générale	Annuelle	Directeurs généraux	Assurer le processus décisionnel en cas d'évènement d'une certaine gravité
Astreinte de décision de directions opérationnelles (sport, patrimoine, petit cycle de l'eau, culture, milieux naturels et risques,…)	Annuelle	Directeurs de service/ directeurs adjoints/ responsables de service/ coordonnateur technique	Assurer le processus décisionnel en cas d'évènement d'une certaine gravité dans les équipements et dans les services.
Astreinte d'exploitation DMNR	Annuelle	Chef de service et adjoint du service opérationnel de la direction des Milieux Naturels et des Risques. En cas d'alerte météorologique, le directeur et les chefs de service de la direction des Milieux Naturels et des Risques sont également concernés.	Assurer la coordination des interventions dans le cadre du dispositif de vigilance qui organise la surveillance des niveaux des rivières, des zones inondables et des réseaux, l'encadrement ainsi que la coordination et l'appui technique de l'astreinte d'exploitation du service opérationnel
Astreinte d'exploitation service opérationnel DMNR	Annuelle	Agents du service opérationnel de la direction des Milieux Naturels et des Risques	Assurer la maintenance et la surveillance des ouvrages hydrauliques, réparer les dégâts survenus sur berges et digues, mettre en place les moyens de sauvegarde (pompes, batardeaux, etc)
Astreinte de sécurité vigilance crue et inondations	Ponctuelle	Agents de la direction des Milieux Naturels et des Risques	Assurer les interventions nécessaires à la préservation des niveaux des rivières, des zones inondables et des réseaux.
Astreinte de sécurité Direction Petit Cycle de l'Eau	Ponctuelle	Cadres B ou C de la Direction du petit cycle de l'Eau - agents de la filière administrative, conseiller technique eau/assainissement, contrôleur EU/EP/AEP	Astreinte ponctuelle sur déclenchement liée à un renforcement de l'équipe d'astreinte d'exploitation en situation de crise ponctuelle et exceptionnelle engendrant un risque de rupture généralisée de la continuité de service et/ou un

			caractère de dangerosité impérieux
Astreinte d'exploitation « usager » Direction Petit Cycle de l'Eau	Annuelle	Cadres B ou C de la Direction du Petit cycle de l'Eau – ordonnanceur, coordonnateur technique et coordonnateur technique adjoint	Prend en charge toutes les interventions d'astreinte déclenchées sur appel d'un usager, Assurer la relation usager en astreinte (décrochage des appels téléphoniques sur la ligne d'astreinte et retour d'information à l'usager), Qualifier la nature du problème et décider de déclencher ou non l'intervention, Ordonnancer les interventions des agents d'astreinte, Déclarer les Avis de Travaux Urgents auprès des concessionnaires (sauf sur périmètre de Prestation de Service eau potable VEOLIA), Coordonner les moyens à mettre en œuvre et l'organisation des travaux d'eau potable et de curage des réseaux d'assainissement, Se déplacer sur site en cas de besoin pour rencontrer l'usager ou encadrer la ou les interventions sur le terrain.
Astreinte d'exploitation « maintenance » Direction Petit Cycle de l'Eau	Annuelle	Cadres A, B ou C de la Direction du Petit Cycle de l'Eau – responsable de service, coordonnateur technique, coordonnateur technique adjoint, référent pôle technique, technicien eau et assainissement	Prendre en charge toutes les interventions d'astreinte liées au parc d'installations et d'équipements (alarmes) (pannes électromécaniques), En régie, qualifier la nature du problème, décider de déclencher ou non l'intervention, ordonnancer les interventions des agents d'astreinte et recourir éventuellement aux entreprises en cas de besoin de renfort, En périmètre confié en prestation de service, être l'interlocuteur référent des entreprises et se mobiliser particulièrement sur les incidents majeurs susceptibles d'occasionner une rupture de continuité de service,

			Etre l'interlocuteur privilégié des élus et de la Direction pour rendre compte des situations en cas d'intervention d'ordre majeur ou de crise liées aux DSP et prestations de service
Astreinte d'exploitation « terrain » Direction Petit Cycle de l'Eau	Annuelle	Cadres B ou C de la Direction du Petit Cycle de l'Eau – technicien eau et assainissement, agents d'exploitation DPCE qualifié, agent d'exploitation DPCE, électromécanicien, égoutier, chauffeur poids lourds, chercheur de fuite	Prendre en charge les interventions d'astreinte sur le périmètre de régie directe en eau potable et en assainissement
Astreinte patrimoniale de sécurité	Annuelle	Techniciens de patrimoine bâti et non bâti	Analyser les demandes d'interventions, Déclencher si besoin les entreprises, contrôler et vérifier les opérations
Astreinte « piscines » de sécurité	Annuelle	Techniciens d'exploitation des piscines	Assurer les interventions en cas de problèmes techniques sur les piscines communautaires et déclencher si nécessaire les prestataires de service
Astreinte « viabilité hivernale » de sécurité	Ponctuelle	Techniciens du patrimoine non bâti	Déclencher dès l'alerte des la vigilance orange par Météo France et coordonner les prestataires de service sur les voiries d'intérêt communautaire
Astreinte d'exploitation espaces d'hébergement Cité des Electriciens	Annuelle	Assistant régisseur culturel	Parer le plus rapidement possible à tout incident technique pouvant intervenir sur le site et notamment sur les hébergements
Astreinte de sécurité Cité des Electriciens	Annuelle	Assistant régisseur culturel et chargé d'accueil de la Cité des Electriciens	Assurer la sécurité du site (bâtiments, œuvres, boutique, résidents) et parer à toute intrusion ou tentative de dégradation du site - report d'alarme en cas d'intrusion